

Arrêté n° 2020-1573 du 15 septembre 2020

Les entreprises mentionnées ci-dessous dont l'activité est durablement impactée par la crise sanitaire mondiale, sont admises au bénéfice de « l'allocation de soutien covid-19 » à compter du 1^{er} septembre 2020 et jusqu'au 30 novembre 2020 au plus tard.

Nom de l'entreprise	RIDET	Nom du secteur d'activité
MATH NOUMEA DUTY FREE	1166057.002	Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé
POEME Sarl / No1 CURRENCY	0806570.001	Courtage de valeurs mobilières et de marchandises
BOLLORE LOGISTICS NOUVELLE-CALEDONIE	0590778.002	Affrètement et organisation des transports
X-PLORA NOUVELLE CALEDONIE SAS	1001957.001	Autres commerces de détail spécialisés divers
AELIA NOUVELLE CALEDONIE	1035518.001	Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé
ARTYPO	0077792.002	Autre imprimerie (labeur)
RESTAURATION CALEDONIENNE / LE ST EXUPERY	0450130.001	Restauration traditionnelle
SARL ATOUT PLUS GROUPE	0994384.001	Activités des agences de travail temporaire
LA PARAPHARMACIE DU FRONT DE MER	1249978.001	Autres commerces de détail spécialisés divers
FROU FROU	1275569.001	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé
PAT PRESSING SARL	0175653.001	Blanchisserie – teinturerie de gros